



## Quel est le montant des charges

Par **maye**, le **07/07/2009** à **15:13**

Bonjour,

quel est le montant des charges par m2 pour un immeuble des années 30 , nombre d'habitant 14 pas d'ascenseur pas de chauffages à colombes

Par **Tisuisse**, le **07/07/2009** à **18:17**

Bonjour,

Apparemment, personne ne vous a appris à dire un merci d'avance ! étrange.

Vous dites que, dans cet immeuble, il y a 14 habitants mais ce terme est imprécis. Sont-ce 14 personnes dans 3 ou 4 logements ou 14 logements différents ? Ces logements appartiennent à des copropriétaires ou à un seul propriétaire ? Et vous-même, c'est pour acheter ou pour louer ?

Comme quoi votre message est très nébuleux.

A vous lire.

Par **maye**, le **08/07/2009** à **16:18**

Je m'excuse et vous remercie de m'avoir répondu.

Il y a 14 logements (moi inclus) nous sommes tous propriétaire

voici mon tantième 310/10000

comme je vous l'ai dit il n'ya pas de gardien, ni chauffage, ni ascenseur, ni espace vert mon studio comprend 28 m2 .

je ne connais pas la surface de l'immeuble mais c'est un immeuble de 3 étages

à colombes dans un quartier (les quatres chemins de colombes)

Merci de me répopndre.

NB : je paye 232 euros de charges par trimestre (est-ce normal ?

Par **Marion2**, le **08/07/2009** à **17:41**

Bonjour,

Je suppose que vous avez un syndic professionnel...

A quoi correspondent ces charges (le détail doit vous en être donné une fois par an) ?

Je suppose que vous avez l'éclairage des parties communes et l'entretien de ces parties communes.

Par **Tisuisse**, le **08/07/2009** à **18:43**

Vous pouvez aussi avoir un syndic bénévole (l'un des copriétaire) cela vous facilitera la tâche si c'est un juriste.

Je suppose que vous avez un règlement de copropriété et un syndic car c'est obligatoire dans votre cas. Les charges, peu élevées, seront en fonction des dépenses et réparties auprès de chacun compte tenu des millièmes. Voyez donc cela entre vous lors d'une réunion.

Là où cela risque de poser problème c'est si le ravalement doit être envisagé et le montant ne sera pas bon marché.

Par **Patricia**, le **08/07/2009** à **23:25**

Bonsoir,

Pas d'ascenseur pour 3 étages est fréquent. C'est à partir de 4 (ou 5) qu'il est obligatoire.

Ces 77 e de charges mensuels ne me paraissent pas excessifs.

C'est le "92"...

A Lyon, je paie 90 e de charges mensuelles.

Par **Patricia**, le **08/07/2009** à **23:33**

Pour un T2, 65 m2.